

DEC21097DAJ

Décision du 3 décembre 2021 portant renouvellement du mandat de Mme Karine GUERITAT en qualité d'Administratrice du Centre-siège

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision en date du 22 novembre 2011 portant création du Centre-siège de l'INRA (note de service n°2011-70) modifiée par la décision en date du 22 juin 2016 (note de service n°2016-33),

Vu la décision du 11 décembre 2017 portant renouvellement du mandat de Mme Karine GUERITAT en qualité d'Administratrice du Centre-siège pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-02) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2022, Mme Karine GUERITAT, Ingénieure de Recherche hors classe, est renouvelée dans ses fonctions d'Administratrice du Centre-siège pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 décembre 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

